

Réf: Dossier N° 043117

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SANGARE TRANSPORTS ET LOGISTIQUES » en abrégé « STRALO »

Siège social Abidjan, Abobo, SOLEIL, Lot 63, Ilot 8

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Septembre 2021, et enregistrés au CEPICI le 14 Septembre 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANGARE TRANSPORTS ET LOGISTIQUES » en abrégé « STRALO »

Objet : TRANSPORT ROUTIER PUBLICS , TRANSPORT DES MARCHANDISES ET DES PERSONNES, L LOGISTIQUE AINSI QUE TOUTES AUTRES ACTIVITÉS LIÉES AU TRANSPORT.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Vingt Mille (20,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abobo, SOLEIL, Lot 63, Ilot 8

Dirigeant(s) : M BAMBA ALAMAKO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04802 du 25/10/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°31773/GTCA/RC/2021 du 25/10/2021

